

COMMUNIQUE

Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) des personnes affectées par les travaux de réhabilitation de 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT)

L'Unité de Coordination du Projet d'Investissement Forestier phase 2 (UCP-PIF 2) porte à la connaissance des populations des sous-préfectures de Gnanmangui et Taï que, dans le cadre des activités préparatoires de la mise en œuvre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) des personnes affectées par les travaux de réhabilitation de 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT), que **le rapport du PRMS et la liste des personnes affectées par les travaux de réhabilitation de 19 km de pistes d'accès du Parc National de Taï (PNT) sont disponibles dans leur sous-préfectures respectives** à compter de ce jour.

Toutes les personnes concernées sont invitées à s'y rendre afin de consulter lesdits et signaler toute erreur ou omission qu'elles pourront éventuellement constater dans ces documents.

En outre, elles devront se tenir prêtes pour prendre part au processus d'indemnisation qui aura lieu dans leur sous-préfecture dans les semaines à venir.

L'Unité de Coordination du PIF 2 compte sur la compréhension et la disponibilité de toutes et tous en vue de la bonne réussite de ce processus essentiel qui conditionne le démarrage des travaux prévus.

Fait à Abidjan, le 18 mars 2025



L'Unité de Coordination du PIF 2